

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAL DU 18 JANVIER 2017

### **2017/07 - BUDGET PRIMITIF 2017**

Le budget primitif de la Commune associée de Lomme pour 2017, tel qu'il vous est soumis respecte les dispositions de la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982.

Conformément à la loi du 16 juillet 2015 relative à la Nouvelle Organisation du Territoire de la République (NOTRE), le rapport d'orientation budgétaire 2017 de la ville de Lille et de la commune associée de Lomme a été approuvé lors des conseils communal et municipal des 30 novembre 2016 et 1<sup>er</sup> décembre 2016.

Le budget 2017, qui vous est présenté repose sur les données financières suivantes :

- **La dotation de fonctionnement de Lomme pour 2017** destinée aux dépenses de charge à caractère général, de gestion courante et exceptionnelle est fixée à 8 365 926 euros.
- **Le montant des crédits d'investissement de Lomme** pour 2017 (crédits de paiement et récurrent) est de 8 608 056.72 euros, soit un niveau d'investissement confirmant les engagements pris envers les Lommois.
- **Le budget 2017 réservé aux dépenses de charges de personnel** est de 22 998 566 euros.
- **Les taux de la fiscalité locale directe** seront identiques à 2016.
- **Une recherche systématique de nouveaux financements** (subventions, etc.) pour consolider les équilibres budgétaires.
- **Une augmentation du niveau de l'épargne**, malgré un contexte contraint.
- **Un endettement maîtrisé de la ville** de Lille-Hellemmes-Lomme. L'encours de la dette pour 2017 est fixé à 391 millions d'euros. La capacité de désendettement est de 7 ans, elle demeure nettement en dessous de la limite maximale fixée à 15 ans par les analystes financiers.

La commune a décidé de présenter les documents budgétaires par nature et chapitre pour les deux sections (investissement et fonctionnement).

Dans un souci de lisibilité, le budget est exposé pour les deux sections (investissement et fonctionnement) avec une arborescence par politique publique selon le modèle de la Loi Organique des Lois de Finances (LOLF) : Mission – opération – Action, les trois niveaux étant définis dans le règlement financier. Cette nouvelle arborescence est détaillée dans la maquette budgétaire qui vous a été transmise et étudiée lors de la commission des Finances.

## **La Section d'Investissement**

Le budget d'investissement est essentiellement présenté en Autorisations de Programme et en Crédits de Paiement (AP/ CP) dans le cadre du dispositif d'optimisation de la gestion des crédits d'investissement communs à Lille Lomme et Hellemmes.

Les AP/CP font l'objet d'une annexe budgétaire ainsi que d'une délibération spécifique, sachant que les autorisations de programme votées sur une période pluriannuelle constituent la limite supérieure des crédits pouvant être engagés dès 2017 pour le financement des investissements, tandis que les crédits de paiement constituent la limite supérieure des crédits qui peuvent être mandatés d'ici la fin de cette année 2017. Seuls les crédits de paiement sont pris en compte dans le budget primitif.

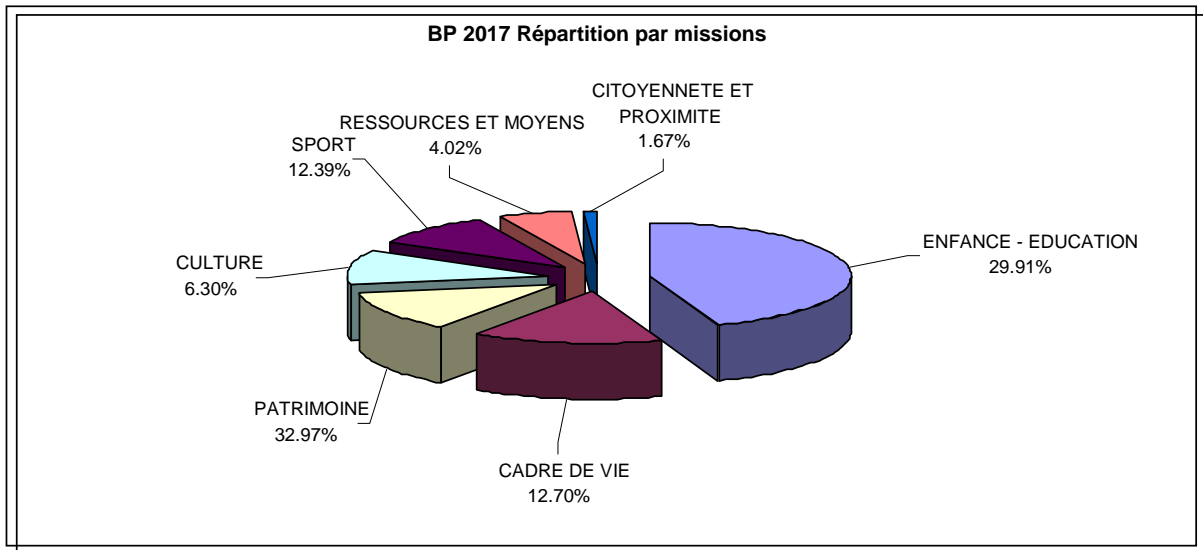
**Le montant des Crédits de Paiement (CP) inscrits au Budget Primitif 2017 est de 8 608 056,72 euros, dont les investissements dits « récurrents » (hors AP/CP) pour 929 393 euros et ceux destinés aux travaux de mise en accessibilité aux personnes handicapées des bâtiments municipaux (Ad'AP) pour 579 000 euros.**

**Le total des Autorisations de Programme (AP) est de 15 708 029 euros pour la période de 2017 à 2020.**

Ces crédits vont permettre d'achever les opérations lancées et de confirmer les engagements pris envers les Lommois.

La répartition de ces crédits d'investissement, selon le premier niveau de l'arborescence des politiques publiques, est la suivante :

<b>MISSIONS</b>	<b>BP 2017</b>
<b>ENFANCE - EDUCATION</b>	<b>2 575 394.80</b>
<b>CADRE DE VIE</b>	<b>1 093 865.00</b>
<b>*PATRIMOINE</b>	<b>2 838 576.92</b>
<b>CULTURE</b>	<b>542 720.00</b>
<b>SPORT</b>	<b>1 067 000.00</b>
<b>RESSOURCES ET MOYENS</b>	<b>346 500.00</b>
<b>CITOYENNETE ET PROXIMITE</b>	<b>144 000.00</b>
<b>Somme :</b>	<b>8 608 056.72</b>



Voici les principales opérations inscrites pour 2017 :

#### **Cadre de vie**

Marché performance éclairage public : 650 000 euros.  
 Plan de gestion des espaces verts : 90 000 euros.  
 Aménagement des espaces publics : 61 685 euros.  
 Aires de jeux : 35 000 euros.  
 Ferme éducative : 150 000 euros.  
 Parc urbain : 25 000 euros.  
 Plan propreté : 26 000 euros.  
 Mobilier Urbain : 8 000 euros.  
 Participation Soreli RHD : 20 000 euros.

#### **Citoyenneté et proximité**

Cimetières : 40 000 euros.  
 Télé surveillance : 18 000 euros.  
 Vidéo protection : 43 000 euros.  
 Numérisation des registres : 35 000 euros.

#### **Culture**

Ecole de musique : 14 000 euros.  
 Maison Folie Beaulieu : 20 000 euros.  
 Acquisition abonnement médiathèque : 60 000 euros.  
 Fêtes et animation : 11 155 euros  
 Appel à projet associatif : 7 790 euros.  
 Pole arts et cultures du numérique : 300 000 euros.  
 Médiathèque RFID : 110 000 euros.

**Enfance éducation**

Ecoles primaires : 23 500 euros.

Ecoles maternelles : 15 000 euros.

Informatisation dans les écoles : 120 000 euros.

PEG : 17 500 euros.

Travaux des écoles : 310 000 euros.

Offices de restauration : 2 048 631 euros.

**Patrimoine**

Travaux lourds - équipements sportifs : 75 000 euros.

Travaux de mise en conformité des bâtiments (dont culture et jeunesse) : 169 000 euros.

Réhabilitation intérieure de l'Hôtel de Ville : 300 000 euros.

Marché de chauffage : 675 767 euros.

Réhabilitation Maison des enfants : 1 000 000 euros.

Travaux accessibilité : 579 309 euros.

**Ressources et moyens**

Véhicules - engins : 120 000 euros.

Moyens informatiques : 218 000 euros.

**Sports**

AMO piscine : 150 000 euros.

Club House OSML Football : 210 000 euros.

Matériels salle de sports : 40 000 euros.

Mise aux normes - matériels salle de sports : 22 500 euros.

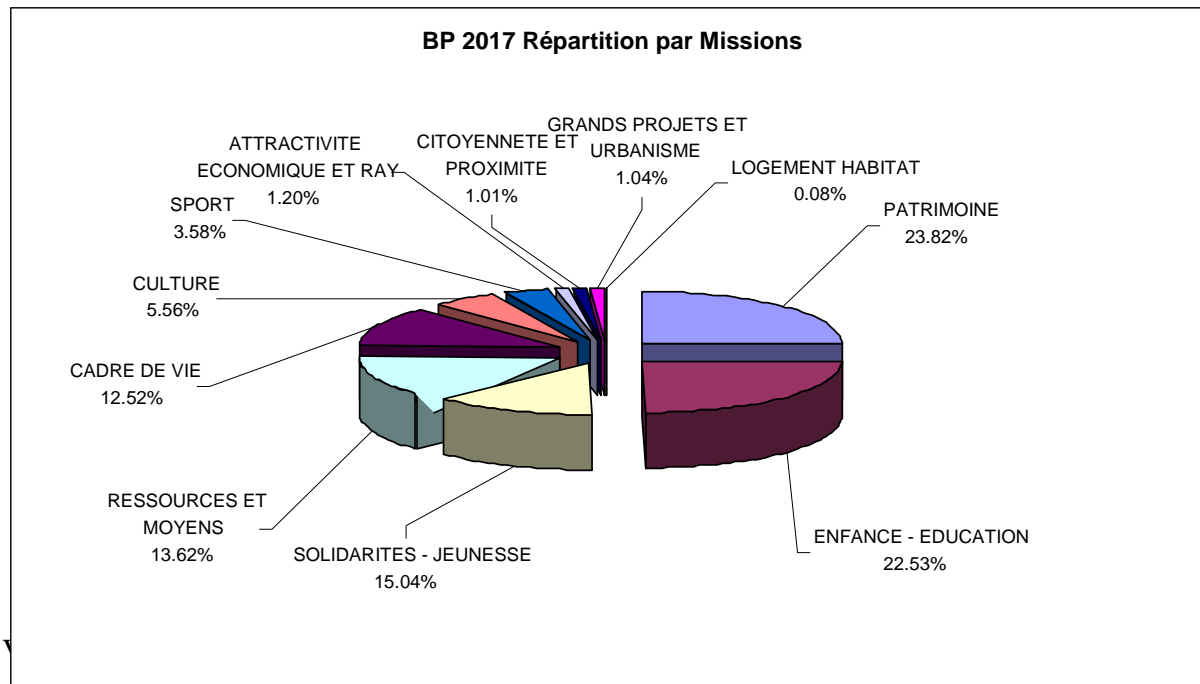
Terrain synthétique : 637 000 euros.

**La Section de Fonctionnement**

**La dotation de fonctionnement (hors RH) sera de 8 365 926 €.** Elle permet de poursuivre les politiques et les actions engagées et décidées.

La répartition de ces crédits de paiement selon le premier niveau de l'arborescence politique est la suivante :

<b>MISSIONS</b>	<b>BP 2017</b>
<b>PATRIMOINE</b>	<b>1 992 387.83</b>
<b>ENFANCE - EDUCATION</b>	<b>1 884 556.00</b>
<b>SOLIDARITES - JEUNESSE</b>	<b>1 258 020.00</b>
<b>RESSOURCES ET MOYENS</b>	<b>1 139 485.17</b>
<b>CADRE DE VIE</b>	<b>1 047 785.00</b>
<b>CULTURE</b>	<b>464 884.00</b>
<b>SPORT</b>	<b>299 900.00</b>
<b>ATTRACTIVITE ECONOMIQUE ET RAY</b>	<b>100 268.00</b>
<b>CITOYENNETE ET PROXIMITE</b>	<b>84 540.00</b>
<b>GRANDS PROJETS ET URBANISME</b>	<b>87 000.00</b>
<b>LOGEMENT HABITAT</b>	<b>7 100.00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8 365 926.00</b>



### **Attractivité économique**

Mission locale subvention : 81 000 euros.

### **Cadre de vie**

Marché sur performance éclairage public : 524 735 euros.

Plan propreté : 167 400 euros.

Plan de gestion espaces verts : 171 000 euros.

Jeux : 35 000 euros.

Ferme éducative : 18 100 euros.

Agenda 21 - développement durable : 23 700 euros.

Aménagement espaces publics : 40 000 euros.

### **Citoyenneté et proximité**

Point accès au droit : 27 200 euros.

Accueil qualiville : 5 500 euros.

Etat civil : 7 500 euros.

Cimetières : 7 500 euros.

Police municipale : 10 350 euros.

### **Culture**

Soutien aux associations culturelles : 146 923 euros.

Carnaval : 83 298 euros.

Acquisitions abonnements médiathèque : 61 100 euros.

Noël : 13 405 euros.

Saison théâtre : 16 612 euros.

Ecole de musique : 29 400 euros.

Activités générales et culturelles de la médiathèque : 32 300 euros.

**Enfance éducation**

ALSH été : 73 600 euros.  
 ALSH petites vacances et mercredis : 99 851 euros.  
 Soutien aux associations scolaires : 10 621 euros.  
 Ecoles privées : 406 880 euros.  
 Ecoles maternelles : 161 760 euros.  
 Ecoles primaires : 381 098 euros.  
 Restaurant scolaire : 97 456 euros.  
 RAMI : 288 025 euros.  
 Gestion bâtiments - éducation jeunesse : 155 600 euros.  
 Soutien initiative jeunesse : 31 600 euros.  
 Activités ALSH ados : 25 000 euros.  
 Soutien aux associations sociales : 20 029 euros.

**Patrimoine**

Fluides : 1 584 476 euros.  
 Gestion entretien des bâtiments : 403 210 euros.

**Ressources et moyens**

Habillement : 65 000 euros.  
 Fournitures administratives : 30 500 euros.  
 Assurances : 125 000 euros.  
 Affranchissement : 69 600 euros.  
 Reprographie interne : 95 519 euros.  
 Téléphonie : 157 100 euros.  
 Moyens informatiques : 83 253 euros.  
 Formation agents : 56 000 euros.  
 Santé au travail : 32 000 euros.  
 Soutien association du personnel : 29 655 euros.  
 Parc automobile : 110 500 euros.  
 Carburant : 120 000 euros  
 Formation des élus : 15 000 euros.  
 Formation apprentis : 20 000 euros.

**Solidarité jeunesse**

Subvention CCAS : 1 208 000 euros.

**Sports**

Soutien aux associations sportives : 247 4000 euros.  
 Salles de sports : 16 000 euros.  
 Terrains de sports : 21 000 euros.  
 Manifestations sportives : 11 000 euros.

**Grands projets et urbanisme**

Politique Foncière : 87 000 euros.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

◆ **ADOPTER** le Budget Primitif 2017 par nature et chapitre pour la section d'investissement et de fonctionnement

ADOPTE A LA MAJORITE,

Contre : Mme ACS – M. PASQUET - M. HENRI – M. NIEUVIART – M. KAJJA - Mme KEIGNAERT - M. DUEZ.

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme